

- : -

SEANCE DU 04 décembre 2012

L'an deux mille douze et le 4 décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Blauzac, régulièrement convoqué, s'est réuni, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Denis BOUAD, Maire.

Présents : Mmes ANDRIEUX Mathilde, DUREL Anne-Claire, POTIN Florence, ROUSSEL-COUDERC Lise, VARIN Pascale

Mrs : BASTIDE Rémy, BECAMEL Robert, BOURDANOVE Serge, JEAN Daniel, ROSSI Jean-Pierre, PELLECUER Max

Absent excusés : Mme Sylvie MERIC donne pouvoir à Mr Denis BOUAD, Mme Pascale LOBET donne pouvoir à Mr Jean-Pierre ROSSI, Mr Henry MARY donne pouvoir à Mr Serge BOURDANOVE

Monsieur Robert BECAMEL est élu secrétaire de séance.

Ordre du Jour

- Dissolution du SIVU des Peyrières : Propositions de liquidation
- Demande de subvention pour extension de l'Ecole au titre du Fonds Départemental d'Equipement 2012/2014 (FDE)
- Approbation du projet et son financement : Reconstruction du Poste « Moulin » -PSSB

Délibération n°1 :

La maire informe le Conseil Municipal de la dissolution du SIVU des Peyrières, prononcée par arrêté le 27 juin 2011. Cet arrêté précise que les biens acquis ou réalisés par le syndicat seront répartis entre les communes membres.

Le résultat à la clôture de l'exercice 2011 s'établit à : 1886.73€. La part de la Commune, calculée en fonction de la population s'élève à : 568.19€.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les propositions de liquidation du SIVU des Peyrières, présentées par la Préfecture.

Délibération n° 2 :

La maire rappelle au Conseil Municipal le projet de l'extension de l'école publique comprenant une salle de classe supplémentaire et une salle informatique, pour un montant estimatif de 283 284.09€ HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide du département au titre du Fonds Départemental d'Equipement (FDE) 2012/2014.

Après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal autorise le Maire

- A solliciter l'aide du Département au titre du FDE 2012/2014
- A signer le contrat territorial entre la Commune et le Département

Délibération n° 3 :

**La maire expose au Conseil Municipal le projet envisagé pour les travaux :
Reconstruction du Poste « MOULIN » -PSSB pour un montant total de travaux de
33 000.00HT dont 7 590€ de participation de la collectivité.**

**La participation de la collectivité incluse une participation au frais pour investissement
de : $33\ 000.00 \times 3\% = 990,00\text{€}$ prélevée par le syndicat.**

A cet effet il convient de rappeler les conditions d'intervention du SMDE.

**Pour les travaux électriques : Le SMDE assure la réalisation des travaux qu'il finance
aux conditions fixées dans le bilan financier prévisionnel. Il règle les dépenses de
chantier. Les aides du FACE sont mobilisées suivant la circulaire du Ministère de
l'industrie, de l'énergie et de l'Economie Numérique et du Ministère de l'Agriculture, de
l'Alimentation et de la Pêche, de la ruralité et de l'Aménagement du territoire, du 3 mai
2012 définissant la répartition des aides à l'électrification rurale pour le département du
Gard.**

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité le Conseil Municipal :

- Approuve le bilan financier prévisionnel ci-joint,
- S'engage à inscrire cette dépense à son budget,
- Autorise le syndicat à réaliser les travaux d'électricité,
- Versera sa participation de la manière suivante :
 - Un premier acompte de : 4 000.00€ dès le démarrage des travaux
 - Un second acompte estimé provisoirement à : 3 590.00€ à la fin du chantier
 - Soit une participation totale estimée : 7 590.00€

**Prend note qu'à la réception des travaux le syndicat établira l'état de solde des travaux,
et calculera à ce moment la participation définitive de la collectivité sur la base des
dépenses réalisées.**

Tous les membres présents ont signé.

Séance levée à 19h30